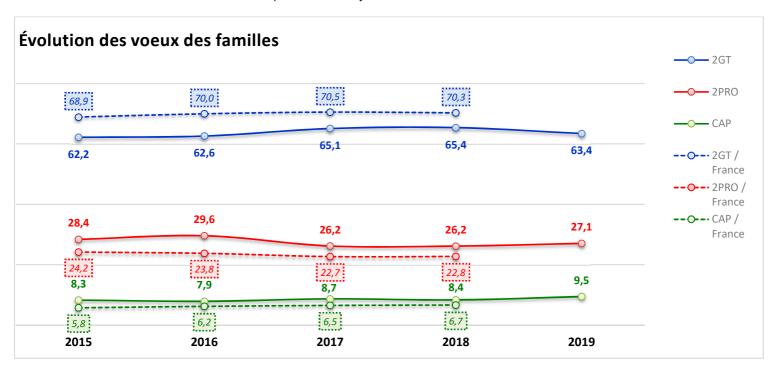
CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE 1er octobre 2019

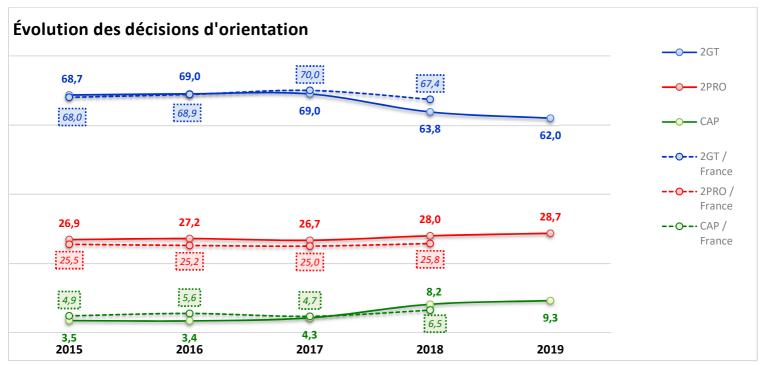
Orientation et affectation au lycée

I. ORIENTATION POST-3^{EME} (HORS PREPA-PRO ET SEGPA)

a. Vœux des familles et décisions d'orientation

NB : Les données nationales 2019 ne sont pas connues à ce jour





Rectorat Amiens / SAIO / EP CAEN 2019

Constat académique

Au niveau académique, en juin 2019, les vœux des élèves sont essentiellement la 2^{nde} GT (63,4%), pourcentage en baisse depuis 2018 (- 2 points). Les vœux vers la voie professionnelle représentent, pour la 2^{nde} professionnelle, 27,1% et, pour le CAP, 9,5%, et l'augmentation porte plus fortement sur le CAP.

Les décisions d'orientation des élèves de 3^{ème} générale (hors prépa-pro), après une progression régulière pour le cycle GT jusque 2017, connaissent une diminution notable (- 7 points sur 2 ans).

Enfin, l'orientation vers la 2^{nde} professionnelle est, depuis 2017, en hausse régulière (+ 2 points) tandis que l'orientation vers le CAP connait un net rebond : 5,9 points supérieur au taux 2016, cela représente une augmentation de plus de 170%.

Comparatif France / Académie

La comparaison Académie / France entre les vœux des familles et les décisions d'orientation prises par les chefs d'établissements met en évidence plusieurs points :

→ Pour la 2DEGT:

- les demandes des familles et les décisions d'orientation dans l'académie d'Amiens suivent l'évolution constatée nationalement et sont donc en hausse régulière jusque 2017. En 2018, on observe une stagnation des vœux et une nette diminution des décisions, localement et nationalement.
- les vœux des familles dans l'académie pour une entrée en 2DEGT sont en deçà de la moyenne nationale. C'est en 2018 que le plus faible écart est constaté (4,9 points) ;
- les taux académiques de décisions d'orientation vers une 2DEGT, après avoir été à hauteur, voire supérieurs aux taux nationaux, connaissent une baisse sensible depuis 2017 ;
- enfin, jusqu'en 2017, on observait une inversion des courbes entre les taux académiques et les taux nationaux : alors que les établissements de l'académie orientaient plus d'élèves en 2DEGT que de familles qui en avaient formulé la demande, l'inverse était constaté au niveau national. Dès cette année, les courbes sont comparables au national.

→ Pour la 2NDPRO:

- globalement, les tendances académiques et nationales sont comparables : baisse des demandes des familles et hausse des décisions d'orientation.
- les vœux et les décisions d'orientation académiques en 2NDPRO présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale ;
- jusqu'en 2017, les demandes des familles dans l'académie excédaient les décisions, à l'inverse du national. En 2018, les courbes s'inversent et les décisions d'orientation en 2NDPRO dans l'académie d'Amiens présentent des taux supérieurs aux vœux des familles ;

→ Pour le CAP :

- Les données académiques et nationales sont dans ce cas très différenciées et le seul point de comparaison est que les vœux sont toujours supérieurs aux décisions ;
- Les vœux académiques présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale alors même que les décisions présentent des taux en deçà du national ;
- Il existe un écart beaucoup plus important au niveau académique entre vœux et décisions. Cet écart existe au niveau national mais de façon moins marquée ;
- Dans les 2 cas, la session 2018 modifie fortement les tendances des années antérieures, vœux et décisions sont au même niveau.

À noter

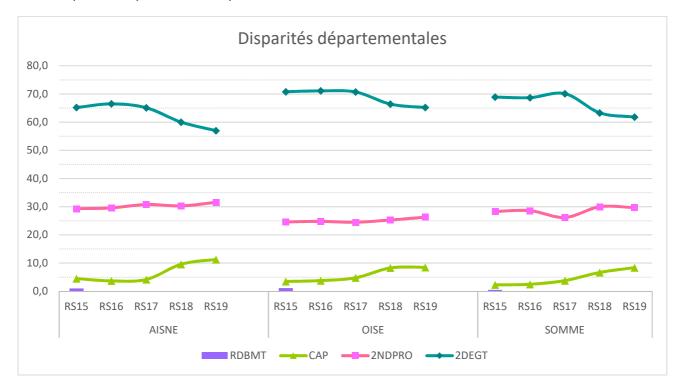
À l'issue du processus d'orientation, des désaccords persistants entre choix des familles et propositions des conseils de classe ont abouti à des demandes de maintien en classe de 3^{ème}. Cela a concerné 29 élèves dans l'académie (vs 38 en 2018).

Enfin, certains élèves ayant connu des ruptures d'apprentissage ont pu solliciter un redoublement exceptionnel. 12 élèves de 3ème ont été concernés dans l'académie (vs 16 en 2018).

Au total, redoublement exceptionnel et maintien concernent 0,22% de l'effectif total (0,28% en 2018).

b. Disparités départementales

Le graphique ci-dessous, relatif aux décisions d'orientation post-3^{ème}, illustre, au-delà de la moyenne académique, les disparités entre départements :



Jusqu'en 2017, on constate une progression régulière du taux de décisions d'orientation vers la 2^{nde} GT dans les trois départements. Une nette diminution est constatée en 2018 dans chaque département et se poursuit cette année. Ce constat à la baisse est plus marqué dans les départements de la Somme (- 8,3 points en 2 ans) et de l'Aisne (- 8,1 points) que dans le département de l'Oise (- 5,5 points). C'est dans le département de l'Aisne que le taux reste le plus faible (57,0%). Et, depuis plusieurs années, c'est le département de l'Oise qui affiche les taux de décisions d'orientation vers la 2^{nde} GT les plus élevés (65,2% cette année).

Les évolutions relatives aux procédures d'orientation (suppression du redoublement, revalorisation de la voie professionnelle et de l'apprentissage mais aussi détermination de la décision d'orientation en réponse au vœu 1 exprimé par les familles) expliquent en partie ces modifications. On observe ainsi un taux croissant des décisions d'orientation vers la voie professionnelle, cette augmentation étant largement liée aux orientations vers les CAP.

Enfin, derrières les constats et données académiques et départementales, il est également intéressant de voir qu'il existe, entre établissements même, des écarts très importants dans les données de l'orientation. Ainsi, dans l'académie, les écarts de points entre l'établissement enregistrant le taux le plus élevé d'une décision d'orientation donnée et celui présentant le taux le moins élevé sont les suivants :

- En 2DEGT: 51,2 points (87,6% vs 36,4%)
- En 2NDPRO: 46,8 points (52,7% vs 5,9%)
- En CAP: 34,1 points (34,1% vs 0%).

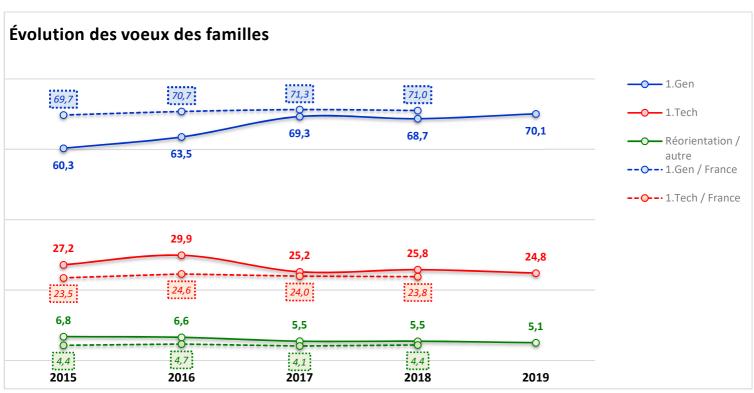
Ces éléments induisent inévitablement des iniquités dans les parcours des élèves.

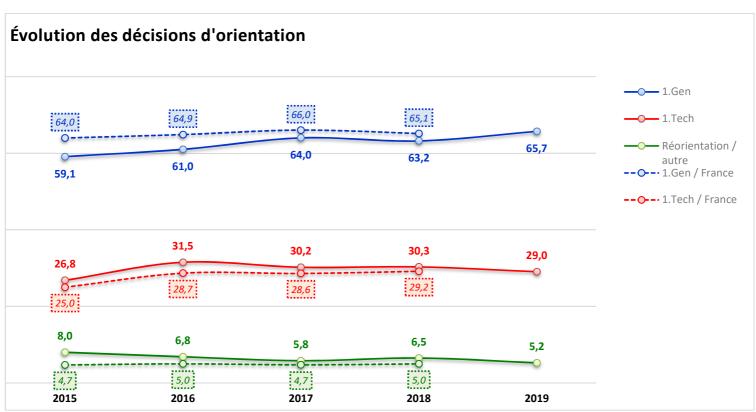
CAEN 2019

II. ORIENTATION POST-2^{NDE} GT

a. Vœux et décisions d'orientation après la 2^{nde} Générale et Technologique

NB : Les données nationales 2019 ne sont pas connues à ce jour





Constat académique

Les élèves de 2^{nde} générale et technologique souhaitent massivement poursuivre en 1^{ère} générale ou technologique, les filières générales étant prioritairement visées et ce constat se confirme chaque année depuis 5 ans. Après une diminution notable pour la voie générale en 2015 (- 4,1 points) au profit de demandes de redoublement accrues (+ 3 points), on constate depuis 2016 une nouvelle augmentation des demandes de poursuite en 1^{ère} générale. Les 1^{ères} technologiques connaissent, quant à elles, un taux en légère diminution ces dernières années.

On observe une progression régulière du taux de décisions d'orientation vers une 1ère générale ou technologique : + 8,8 points depuis 2015. Cette année, une nette augmentation est constatée sur le taux d'orientation en 1ère générale et la baisse se réparti à la fois sur l'entrée en 1ère technologique et sur les réorientations vers la voie professionnelle.

La réforme du baccalauréat général est clairement liée à l'évolution des vœux et des décisions d'orientation des élèves des classes de 2^{nde} GT. En effet, dans les deux cas, le choix porte désormais sur l'entrée en 1^{ère} générale, quels que soient les enseignements de spécialité choisis, et non plus sur une série donnée de la voie générale. Cette nouvelle organisation semble permettre à davantage d'élèves d'envisager une poursuite dans la voie générale.

Comparatif France / Académie

→ Pour la 1ère générale :

Les taux de demande et de décision d'orientation en 1ère générale dans l'académie progressent régulièrement depuis 5 ans. Toujours en deçà du taux national, le taux de passage dans la voie générale dans l'académie réduit l'écart avec le national en 2017 (0,4 point) et, en 2018, les taux locaux et nationaux baissent conjointement ; l'écart reste faible.

→ Pour la 1ère technologique :

La diminution des demandes d'orientation en 1ère technologique est constatée nationalement et localement ; elle est sensiblement plus forte au niveau académique. Les taux de décisions connaissent peu d'évolution, après une nette augmentation en 2016. Les taux académiques sont chaque année légèrement supérieurs à la moyenne nationale.

→ Pour les réorientations vers la voie professionnelle :

Pour rappel, les demandes des familles pour une réorientation vers la voie professionnelle après la 2^{nde} GT et les réponses favorables apportées par les établissements sont prises en compte dans les procédures d'orientation mais ne constituent pas une voie d'orientation réglementaire.

Depuis 2015, les données enregistrées mettent en évidence une propension plus importante des familles de l'académie, par rapport à la moyenne nationale, à demander à se réorienter vers la voie professionnelle après une 2^{nde} GT. Les établissements de l'académie y répondent également plus favorablement qu'au niveau national. Cette tendance, bien que toujours plus élevée dans l'académie qu'en France, diminue de façon régulière et notable (sur 5 ans : - 1,7 points pour les demandes et - 2,8 points pour les avis favorables émis par les établissements).

À noter

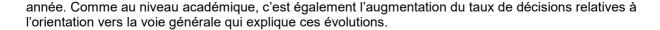
À l'issue du processus d'orientation, des désaccords persistants entre choix des familles et propositions des conseils de classe ont abouti à des demandes de maintien en classe de 2^{nde} GT. Cela a concerné 117 élèves dans l'académie (vs 166 en 2018).

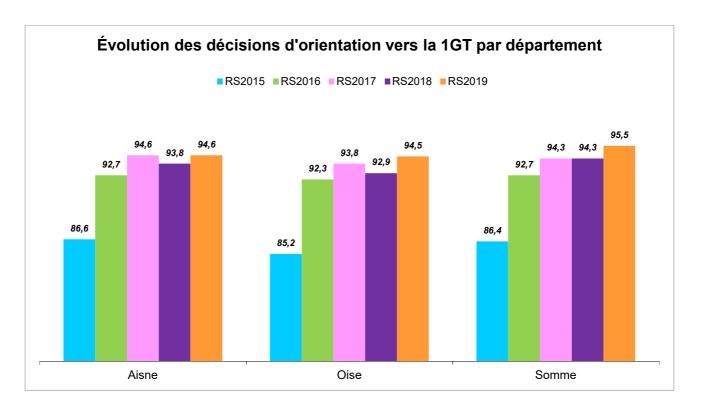
Enfin, certains élèves ayant connu des ruptures d'apprentissage ont pu solliciter un redoublement exceptionnel. 19 élèves de 2^{nde} GT ont été concernés dans l'académie (vs 37 en 2018).

Au total, redoublement exceptionnel et maintien concernent 1,1% de l'effectif total (vs 1,6% en 2018).

b. Disparités départementales

L'évolution des décisions d'orientation en 1ère GT constatée au niveau académique est également constatée au niveau de chaque département. Une plus forte augmentation est enregistrée dans le département de l'Oise (+1,6 points depuis 2018). Et c'est dans le département de la Somme que le taux est le plus élevé cette





III. RÉSULTATS D'AFFECTATION

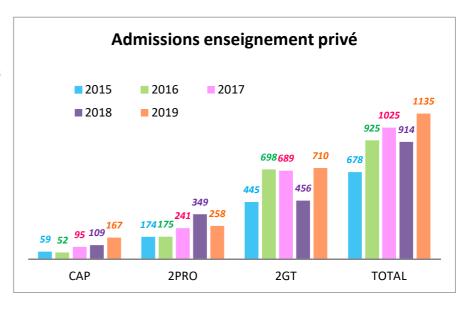
Le dispositif d'affectation en lycée (affectation post-3ème et affectation dans les classes de 1ère) s'effectue à l'aide de l'application nationale AFFELNET LYCEE en 3 périodes : un 1er tour fin juin, un 2ème tour début juillet sur places laissées vacantes dans la voie professionnelle et un 3ème tour en septembre après la rentrée scolaire (voie professionnelle également). Les élèves non affectés à l'issue des trois tours d'affectation sont pris en charge par les Directions des services départementaux en lien avec les établissements scolaires et les centres d'information et d'orientation.

a. Palier 3ème

Depuis 2015, les admissions en 2^{nde} GT, 2^{nde} professionnelle et 1^{ère} année de CAP dans l'enseignement privé catholique sont prises en compte dans Affelnet-Lycée.

Et depuis 2017, 5 établissements privés agricoles du département de l'Oise sont entrés dans ce dispositif.

Ces admissions ont notamment permis de libérer des places au sein des formations des établissements publics. Le nombre d'élèves dont l'admission en établissement privé a été prise en compte dans Affelnet-Lycée est le suivant :



Rectorat Amiens / SAIO / EP CAEN 2019

LEGT	Capacité d'accueil	Candidat V1	Taux de pression ¹	Total affectés	Affectés V1	% affectés V1 / affectés²	% affectés V1 / candidats V1 ³
2 ^{nde} GT	13 435	12 843	0,96	12 951	11 592	89,51%	90,26%
Rappel 2018	13 566	13 216	0,97	13 328	11 674	89,47%	88,33%
LP	Capacité d'accueil	Candidat V1	Taux de pression ¹	Total affectés	Affectés V1	% affectés V1 / affectés²	% affectés V1 / candidats V1 ³
1CAP2	2 387	2 846	1,19	2 241	1 660	74,07%	58,33%
2nde PRO	6 167	6 494	1,05	5 701	4 410	77,35%	71,51%
TOTAL	8 554	9 340	1,09	7 942	6 070	76,43%	70,96%
Rappel 2018	8 648	9 279	1,07	7 893	5 998	76,00%	64,64%
LEGT+LP	21 989	22 183	1,01	20 893	17 662	84,54%	80,32%
LEGT+LP Rannel 2018	22 214	22 495	1,01	21 221	17 672	83,33%	78,56%

¹ Nombre de candidats (vœu 1) pour une place

12 951 élèves ont été affectés en 2^{nde} GT (13 328 en 2018) et 7 942 élèves l'ont été en lycée professionnel (7 893 en 2018), soit un total de 20 893 élèves affectés en 1^{ère} année de lycée (public).

Le **5 juillet 2019**, un **tour suivant n°1 sur places vacantes** (voie professionnelle uniquement, y compris agricole) a permis de re-proposer 612 places. 1 207 vœux ont été saisis (dont 591 vœux 1) ; 449 élèves ont été affectés (dont 355 sur le vœu de rang 1).

Le **12 septembre 2019**, un **tour suivant n°2 sur places vacantes** (voie professionnelle uniquement, y compris agricole) a permis de re-proposer 897 places. À noter que, pour ce tour, les places disponibles sont remontées par les établissements auprès du SAIO dès la rentrée scolaire réalisée. 1 401 vœux ont été saisis (dont 588 vœux 1); 432 élèves ont été affectés (dont 327 sur le vœu de rang 1).

<u>Apprentissage</u>

Rappel 2018

Depuis la session 2018, les formations en apprentissage de l'académie d'Amiens sont affichées dans Affelnet-Lycée. Il ne s'agit pas de vœux d'affectation mais de vœux de recensement. Ainsi, les élèves intéressés par ces formations en apprentissage l'indiquent via une saisie du vœu puis, dès la fermeture d'Affelnet-Lycée, les listes d'élèves, ainsi que leurs coordonnées, ont été mises à la disposition de chaque CFA. Cette transmission d'information a permis aux CFA de prendre contact avec les familles afin de les accompagner dans leurs démarches, notamment pour la recherche d'un employeur. 1 977 vœux d'élèves ont été recensés dans l'Académie (1 993 en 2018). À ce jour, le bilan actuellement en cours, réalisé en lien avec la cellule interacadémique de l'Apprentissage (CI2A), fait état de 159 contrats signés à l'entrée en formation (CAP ou baccalauréat professionnel) et 25 en attente de signature.

² Nombre d'élèves affectés sur leur vœu 1 / total des élèves affectés

³ Nombre d'élèves affectés sur leur vœu 1 / total candidats vœu 1 = Taux de satisfaction

b. Palier 2nde

LEGT	Capacité d'accueil	Candidat V1	Taux de pression ¹	Total affectés	Affectés V1	% affectés V1 / affectés²	% affectés V1 / candidats V1 ³
1ère Techno.	4 310	3 720	0,86	3 649	3 521	96,49%	81,69%
Rappel 2018	4 360	3 810	0,87	3 771	3 645	96,66%	83,60%

LP	Capacité d'accueil	Candidat V1	Taux de pression ¹	Total affectés	Affectés V1	% affectés V1 / affectés²	% affectés V1 / candidats V1 ³
1 ^{ère} Pro. + 1BMA2	6 134	6 100	0,99	5 632	5 207	92,45%	84,89%
Rappel 2018	6 270	6 246	1	5 806	5 284	91,01%	84,60%

LEGT+LP	10 444	9 820	0,94	9 281	8 728	94,04%	83,57%
LEGT+LP Rappel 2018	10 630	10 056	0,95	9 577	8 929	93,23%	84,00%

¹ Nombre de candidats (vœu 1) pour une place

3 649 élèves ont été affectés en 1ère technologique (3 771 en 2018) et 5 632 l'ont été en lycée professionnel (5 806 en 2018), soit un total de 9 281 élèves.

→ Tour suivant n°1

Le **5 juillet 2019**, un **tour suivant n°1 sur places vacantes** (voie professionnelle uniquement, y compris agricole) a permis de re-proposer 464 places. 255 vœux ont été saisis (dont 133 vœux 1) ; 116 élèves ont été affectés (dont 95 sur le vœu de rang 1).

→ Tour suivant n°2

Le **12 septembre 2019**, un **tour suivant n°2 sur places vacantes** (voie professionnelle uniquement, y compris agricole) a permis de re-proposer 569 places. À noter que, pour ce tour, les places disponibles sont remontées par les établissements auprès du SAIO dès la rentrée scolaire réalisée. 278 vœux ont été saisis (dont 142 vœux 1); 124 élèves ont été affectés (dont 96 sur le vœu de rang 1).

Rectorat Amiens / SAIO / EP CAEN 2019

² Nombre d'élèves affectés sur leur vœu 1 / total des élèves affectés

³ Nombre d'élèves affectés sur leur vœu 1 / total candidats vœu 1 = Taux de satisfaction

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE 2019

Admission dans l'enseignement supérieur Parcoursup

La plateforme Parcoursup remplace, depuis janvier 2018, la plateforme Admission post-bac. Le calendrier a été raccourci pour la session 2019, ce qui a permis à la procédure de fonctionner mieux et plus vite alors que le nombre de candidats a augmenté.

LES CHIFFRES CLES DE L'ACADEMIE

23 179 candidats se sont inscrits en phase principale de la procédure Parcoursup alors qu'ils étaient 20 667 en 2018 (+ 12,15%). Parmi eux, 20 570 ont reçu une proposition d'admission (88,7% des inscrits) et 16 055 l'ont acceptée (78,1% des candidats qui ont reçu une proposition); en 2018, ils étaient respectivement 18 964 (+ 8,5%) et 14 176 (+ 13,3%). Ces propositions ont pu être reçues et acceptées en procédure principale, en procédure complémentaire, en apprentissage, dans le cadre de la Commission d'accès à l'enseignement supérieur.

La différence entre le nombre de propositions reçues et le nombre de propositions acceptées peut sembler importante mais il faut rappeler que les candidats peuvent être amenés à changer de projet d'étude et ainsi quitter la procédure Parcoursup.

Afin de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la loi ORE institue un pourcentage minimal de candidats de terminale boursiers des lycées, défini par le Recteur d'académie, pour les formations publiques (y compris en Licence). Dans ce cadre, 3 048 lycéens boursiers de l'académie ont reçu au moins une proposition d'admission et 2 391 l'ont acceptée (soit 78,4% contre 76,7% en 2018).

ACCOMPAGNEMENT PAR LA COMMISSION ACADEMIQUE D'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'accompagnement par la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES) est un droit, qui pouvait être activé dès le 15 mai pour les candidats ayant des besoins spécifiques (situation de handicap ou médicale, charge de famille, sportif de haut-niveau) et depuis le 6 juillet pour les candidats sans proposition d'admission (cet accompagnement se poursuit alors que la procédure est achevée depuis le 15 septembre, au cas par cas).

Au 23 septembre

Motifs de saisines

Motif	Nombre de candidats
Sportif de haut niveau	•
Situation de handicap ou médical	
Ré-examen autre motif	•

Total général	742
Refusé sur tous mes vœux - candidat PP	97
Ré-examen du dossier non dérogatoire	144
En attente d'une proposition - candidat PP	423
Demande candidat PC	66
Bachelier Pro/Techno Mention B/TB	2

Les situations de réexamen pour des besoins spécifiques ont concerné peu de candidats (10 au total). L'attente d'une proposition d'admission en procédure principale constitue le principal motif de saisine de la CAES (423).

Etat de la demande d'accompagnement

Etat de la demande	Nombre de candidats
Annulée par le candidat	6
Annulée suite à démission	173
Annulée suite échec au BAC	3
Ne veut plus être suivi	4
Pas de formation proposée	3
Proposition faite	412
Proposition faite hors CAES	136
Refusée par la CAES	5
Total général	742

A la fin de la procédure (15 septembre), **l'ensemble des demandes d'accompagnement avait été**

Il est à noter que le nombre de propositions faites par la CAAES (412 dans le tableau) est en deçà de la réalité : en effet, les candidats ayant reçu une proposition de la CAAES mais ne bénéficiant plus de l'accompagnement au 15 septembre (démission de la procédure, ...) ne sont pas comptabilisés dans la ligne « proposition faite»

<u>ADMISSION DES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELS</u>

o Bacheliers technologiques en DUT

1 194 bacheliers technologiques ont reçu une proposition d'admission en DUT et **627 en ont accepté une** soit 52,5%.

Le seuil de bacheliers technologiques en DUT fixé pour la rentrée 2019 s'élevait à 40% de la capacité d'accueil globale, soit 760 places.

Bacheliers professionnels en BTS

2 217 bacheliers professionnels ont reçu une proposition d'admission en BTS et **1 385 en ont accepté une** soit 62,5%

Le seuil de bacheliers professionnels en BTS public et privé sous contrat, fixé pour la rentrée 2019, s'élevait à 50,5% de la capacité d'accueil globale, soit 1 872 places.

ETAT DES PLACES VACANTES A LA FIN DE LA PROCEDURE PARCOURSUP

A l'issue de la procédure complémentaire (15 septembre), on recensait 1 620 places vacantes dans Parcoursup dont :

- 684 en BTS
- 175 en CPGE
- 117 en DUT
- 415 en Licence.

Il est à noter que des places étaient vacantes dans des licences habituellement en tension :

- 116 en PACES
- 45 en STAPS
- 12 en Droit
- 5 en Psychologie.

Répartition des places vacantes par Ministère et par département

	Type de formation	Aisne	Oise	Somme	Académie
	Autres formations			6	6
	BTS	245	185	143	573
	CPGE	23	49	103	175
Ministère de l'Education	DCG	7		19	26
nationale et de la	DN MADE	12		1	13
Jeunesse	Formations préparatoires à l'enseignement supérieur	33		6	39
	Mentions complémentaires	24	20	14	58
	Total Education nationale	344	254	292	890
		•			
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	BTSA	17	15	65	97
Ministère de l'Economie et	BTS - BTSA			14	14
des Finances	Ecoles de commerce et de management			41	41
Ministère de	Autres formations		14		14
l'Enseignement supérieur,	DUT	65	45	7	117
de la Recherche et de	Formation en ingénierie			6	6
l'Innovation	Licence	32	48	335	415
Ministère des Solidarités et de la Santé	Formations diplômantes du secteur sanitaire et social (dont IFSI et EFTS)	12	3	11	26
Total général		470	379	771	1620

Le nombre de places vacantes en BTS est sensiblement plus élevé dans l'Aisne (245 contre 185 dans l'Oise et 143 dans la Somme)

Concernant les CPGE, il convient de regarder la répartition des capacités qui diffèrent d'un département à un autre pour apprécier les places vacantes affichées. Ainsi l'Aisne comptabilise 23

places vacantes pour une capacité de 72 places, l'Oise, 49 places vacantes pour 213 places et la Somme, 103 places vacantes pour 486 places.

La répartition des places vacantes en IUT montre une disparité importante entre les trois départements. Si l'IUT d'Amiens n'affiche que 7 places vacantes pour une capacité d'accueil de 938 places, l'IUT de l'Aisne en recense lui 65 pour une capacité d'accueil de 526 places.

Enfin, pour les licences, le grand nombre de places vacantes affichées pour la Somme (335 places) s'explique par le fait que l'essentiel de l'offre de formation, et donc de la capacité d'accueil, est situé dans ce département.

CAEN DU 1^{ER} OCTOBRE 2019 : MISSION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

La campagne SIEI de novembre 2018 dénombre **4895 jeunes non retrouvés** après le croisement des listes, soit un taux de 7,6% de jeunes potentiellement décrocheurs parmi les jeunes de plus de 16 ans qui étaient scolarisés l'année précédente dans les établissements publics et privés de l'académie. Ce taux est à peu près stable par rapport à l'année précédente (+0,2 point).

Pour prendre en charge ces jeunes en situation de décrochage scolaire et répondre aux situations individuelles, des **actions de remédiation** sont mises en œuvre (actions de qualification, remise à niveau, aide à l'insertion...). Par ailleurs, pour lutter efficacement contre ce phénomène, des **actions de prévention** sont développées dans tous les établissements scolaires et notamment des groupes de prévention du décrochage scolaire. Il existe également une multitude d'actions innovantes au sein des établissements pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite de tous (atelier coaching, classe orchestre, jardin pédagogique, salle zen, soutien à la parentalité, rencontre d'anciens élèves, bien-être à l'école, défis scientifiques, estime de soi...).

Ces actions sont mises en place et coordonnées dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) qui a pour objectif de prévenir les sorties prématurées du système scolaire et de prendre en charge les élèves décrocheurs de plus de 16 ans.

La MLDS concerne tous les responsables du système éducatif, et en particulier, les chefs d'établissement et les membres des équipes éducatives qui bénéficient pour cette mission du concours des enseignants chargés de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation (ECPIF) et des psychologues de l'éducation nationale.

On peut distinguer d'une part, les actions collectives et d'autre part, les actions individuelles.

1. Les actions collectives ouvertes en 2018/2019

En 2018-2019, les actions collectives comprennent **des actions de formation et de mobilisation** à destination des jeunes en situation ou en risque de décrochage scolaire (sessions d'information et d'orientation, actions d'accueil et de mobilisation dites « Compétences + » et parcours aménagé de la formation initiales en lycée) ainsi que **des actions de qualification** (formation professionnelle aménagée, modules de re-préparation à l'examen par alternance et Micro-lycées).

Tableau 1: Nombre d'actions MLDS ouvertes

Type d'actions 2018-2019	Aisne	Oise	Somme	Académie	Rappel 2017/2018
Actions de remobilisation « Compétences + »	7	8	6	21	21
Dont actions fléchées Français Langue Seconde (FLS)	1	2	2	5	5
Formations professionnelles aménagées (FPA) ¹	-		1	1	1
Parcours aménagé de la formation initiale ² (PAFI)	2	3	2	7	6
MOREA ³	-	1	1	2	1
Micro-lycées	1	1	1	3	3
Dispositif « Horizon réussite » ⁴	-	-	-	-	1
Sessions d'information et d'orientation	4	3	4	11	11
Dispositif « Booster » ⁵	-	-	1	1	_
TOTAL	14	16	16	46	44

¹ Bac pro vente en un an au lycée de la Hotoie à Amiens

² Dispositifs de prévention en lycée

³ Module de re-préparation à l'examen par alternance (bac pro)

⁴ Dispositif de remédiation au lycée Manessier à Flixecourt arrêté en 2018-2019

⁵ Service civique alterné avec l'association Unis-Cité et le lycée de l'acheuléen à Amiens

Tableau 2 : Effectifs par type d'actions

Type d'actions 2018-2019	Aisne	Oise	Somme	Académie	Rappel 2017/2018
Actions de remobilisation « Compétences + » Dont actions fléchées Français langue seconde (FLS)	154 22	146 35	142 67	442 124	443 114
FPA	_	-	17	17	16
Parcours aménagé de la formation initiale en lycée (PAFI)	49	87	25	161	80
MOREA	_	10	14	24	10
Micro-lycées	25	35	95	155	158
Dispositif « Horizon réussite »	_	-	-	-	9
Sessions d'information et d'orientation	18	82	NC	100	140
BOOSTER	_	-	10	10	-
TOTAL	246	360	303	909	856

A ce jour, on recense **909 jeunes** pris en charge dans les actions collectives de la MLDS en 2018-2019. Près de la moitié d'entre eux ont intégré une action d'accueil et de mobilisation dite « compétences+ » (442 jeunes).

Les actions « compétences+ » permettent à des jeunes en situation de décrochage scolaire de construire un parcours d'orientation notamment à travers un système d'alternance de séances en établissement scolaire et de stages en entreprise. Elles ont également pour objectif d'aider les jeunes à reprendre confiance en eux et à redonner sens aux apprentissages grâce à des activités culturelles ou sportives et à des cours de remise à niveau dans les matières générales.

Devenir des jeunes à l'issue des actions suivies en 2017-2018

Bilan 2018/2019 en cours

Tableau 3 : statistiques sur le suivi des élèves à l'issue des actions

A l'issue des actions 2017-2018	Effectifs	Formation statut so			agnement AD	Formati altern		Em	ploi		tions ou en e solutions	Injoign	ables
Actions de remobilisation « Compétences + »	443	233	53%	66	15%	68	15%	13	3%	40	9%	20	5%
FPA	16	6	38%	0	0%	2	13%	3	19%	2	13%	3	19%
Parcours aménagé de la formation initiale (PAFI)	80	57	71%	1	1%	10	13%	0	0%	11	14%	0	0%
MOREA	10	3	30%	0	0%	0	0%	6	60%	0	0%	1	10%
Micro lycée	158	119	75%	3	2%	9	6%	8	5%	3	2%	12	8%
Horizon réussite	9	5	56%	0	0%	1	11%	8	89%	0	0%	3	33%
Sessions d'information et d'orientation	140	63	45%	35	25%	10	7%	3	2%	24	17%	4	3%
TOTAL	856	486	57%	105	12%	100	12%	41	5%	80	9%	43	5%

A l'issue des actions collectives, **la majorité des élèves reprend une formation** (69%). En effet, un peu plus de la moitié reprend une scolarité traditionnelle sous statut scolaire (57%) et une partie poursuit par le biais de l'apprentissage (12%).

12% des jeunes trouvent une solution d'insertion ou d'accompagnement par le biais des plates-formes de suivi et d'accompagnement aux décrocheurs : suivi mission locale ou CIO, stages pré-qualifiants proposés par le Conseil Régional, service civique ou encore école de la deuxième chance.

Parmi les jeunes toujours en recherche de solution (9%), certains souhaitent une insertion professionnelle, d'autres ont des souhaits de qualification qui n'ont pas pu être satisfaits dans le cadre de l'offre existante.

Enfin, une petite part des jeunes sont injoignables à l'issue des actions (5%). Cette part est en baisse c'est dernière année grâce au travail de partenariat entre Missions Locales et CIO afin de garder le contact avec des jeunes qui ne font plus l'objet d'un suivi. La mobilisation en faveur de cette population est essentielle pour réduire le nombre de jeunes décrocheurs.

2. Bilan des actions individuelles de la MLDS 2017-2018

Bilan 2018-2019 en cours

Dans le cadre de la MLDS, trois dispositifs permettent de repérer et d'accompagner individuellement les élèves décrocheurs ou en risque de décrochage :

Les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS)

Le GPDS est au cœur de la mission de lutte contre le décrochage scolaire dans les collèges et les lycées. Difficultés scolaires, sociales, comportementales, démotivation, absentéisme..., ce dispositif permanent de veille concertée assure le repérage et la prise en charge de tout jeune présentant des risques de rupture scolaire et de déscolarisation.

En 2017-2018, 8013 jeunes ont été pris en charge par le GPDS (4808 en collège, 2404 en LP et 801 en LGT). On note que 87% des établissements ont mis en place un GPDS en 2017-2018.

Les entretiens de situation

Tableau 5 : Nombre d'élèves ayant bénéficié d'un entretien de situation

	Aisne	Oise	Somme	Académie
2017/2018	852	794	995	2641
2016/2017	1025	835	1057	2917
2015/2016	1200	997	1159	3356
2014/2015	1264	1009	941	3214

Le nombre d'élèves ayant bénéficié d'un entretien de situation est en baisse depuis 2014-2015 (-573). Cela peut être mis en parallèle avec la baisse du nombre de jeunes décrocheurs. En effet, nous constatons une baisse régulière du nombre de décrocheurs entre les différentes campagnes de repérage (- 3.6 points entre octobre 2012 et novembre 2018).

Tableau 6 : Solutions proposées à l'issue des entretiens de situation

Nombre de bénéficiaires		Formation	Prise en charge PSAD	Emploi	Recherche ou en attente de solutions	Injoignables
2017/2018	2641	52%	22%	1%	22%	3%
2016/2017	2917	55%	22%	2%	18%	3%
2015/2016	3356	50%	25%	1%	21%	3%
2014/2015	3214	36%	42%	2%	18%	2%

A l'issue des entretiens de situation, 75% des jeunes bénéficient d'une solution de formation (52%), d'insertion ou d'un accompagnement par un partenaire des PSAD (23%).

Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement dans les CIO

Le nombre de jeunes pris en charge individuellement dans les dispositifs d'accueil et d'accompagnement est en baisse depuis 2014-2015 (-243). Cela peut être mis en parallèle avec la baisse du nombre de jeunes en situation de décrochage.

Tableau 7 : Nombre d'élèves bénéficiaires et solutions proposées à l'issue des dispositifs d'accueil et d'accompagnement en CIO

Nombre de bénéficiaires		Formation	PSAD	Emploi	En attente de solution	Injoignables
2017/2018	974	649	142	3	152	28
2016/2017	1134	760	175	10	170	19
2015/2016	1173	750	225	10	172	16
2014/2015	1217	805	232	8	156	16

En 2017-2018, on peut noter qu'à l'issue des dispositifs d'accueil et d'accompagnement 67% des jeunes reprennent une formation sous statut scolaire ou en apprentissage, 15% ont une solution d'emploi ou d'insertion, 16% sont encore en recherche de solution et 2% sont injoignables.

3. La semaine de la persévérance scolaire

L'académie a organisé sa 4ème semaine de la persévérance scolaire du 21 au 25 janvier 2019.

Cet évènement permet de mobiliser la communauté pédagogique et éducative autour des jeunes et de leurs parents en faveur de leur réussite. Ainsi, au cours de cette semaine l'accent est mis sur la valorisation des actions quotidiennes de tous les acteurs et le renforcement des actions conduites pour impliquer les parents à la vie de l'école et au parcours de leurs enfants.

Les quatre premières éditions ont rencontré un franc succès avec chaque année plus d'une centaine d'actions organisées dans les établissements ainsi que des temps forts académiques (formations, rencontres entre les acteurs, lancement du concours *Moteur!*, réalisation d'une vidéo,...).